

PLAN CANICULE

En cas de déclenchement du plan canicule, vous pouvez bénéficier d'un suivi du CCAS



Le CCAS de la commune de Saint-Priest se mobilise pour veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap.



POUR QUI ?



VOUS AVEZ
65 ANS ET PLUS ?



VOUS ÊTES UNE PERSONNE
ISOLÉE OU EN SITUATION
DE **HANDICAP** ?



VOUS SOUFFREZ D'UNE
MALADIE CHRONIQUE
INVALIDANTE ?

COMMENT ?

Inscrivez-vous sur le registre au Centre Communal d'Action Sociale si vous souhaitez être répertorié et contacté.

Vous pouvez également vous faire inscrire par un tiers ou par votre représentant légal par écrit.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE :

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de saint-priest

☎ 04 75 64 32 08

✉ mairie@st-priest-ardeche.fr



Ensemble restons attentifs les uns aux autres.